



Auxerre, le 15 mars 2019.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CONFÉRENCE AUX ARCHIVES DÉPARTEMENTALES le jeudi 21 mars 2019 à 17 h 30

Dans le cadre de leur cycle de conférences « **Retour aux sources** », les archives départementales de l'Yonne proposent une intervention de **Sébastien Barret (chargé de recherche au CNRS)** et **Laurent Morelle (directeur d'études à l'École pratique des Hautes Études)** sur le thème :

L'acte du concile de Pîtres de 864 en faveur de l'abbaye Saint-Germain d'Auxerre : un monument de parchemin

Dans les années 860, le roi Charles le Chauve (843-877) eut à développer une activité considérable pour contrer les raids que les Vikings menaient depuis 840 en remontant les fleuves (Seine et Loire). Il dut également s'employer contre les menées de ses adversaires politiques et familiaux. Pour ce faire, il multiplia les assemblées de grands laïcs et ecclésiastiques, dont plusieurs furent tenues sur la Seine, à Pîtres (Eure), où il mit en chantier un imposant pont fortifié. C'est là que furent promulgués en 864 le célèbre « édit de Pîtres » et le document dont il sera question dans la conférence, qui confirme les possessions de l'abbaye Saint-Germain d'Auxerre.

Parmi les seings des prélats réunis à Pîtres et accordant des libéralités à l'abbaye Saint-Germain d'Auxerre figure celui d'Altfred, évêque d'Hildesheim dans l'actuelle Basse-Saxe en Allemagne. Aux yeux des scientifiques, il s'agit de la première trace écrite de cet évêché encore conservée aujourd'hui. À ce titre, ce décret du concile de Pîtres en faveur de l'abbaye Saint-Germain sera exceptionnellement présenté et exposé au Musée de Basse-Saxe à Hanovre (Allemagne) du 9 avril au 18 août 2019.

Conservée en original aux Archives départementales de l'Yonne, cette pièce de grande qualité est une excellente occasion de questionner les pratiques de l'écrit au haut Moyen Âge et de pister la genèse et la vie de la documentation.

Contact Presse : Archives Départementale de l'Yonne : 03 86 94 89 00